

M. James Baker, prévoyait un nouveau financement suffisant pour permettre aux pays débiteurs de poursuivre leur développement et en même temps de s'adapter. Si le Plan semble être la meilleure solution pour venir à bout des problèmes que connaissent les grands débiteurs, il reste que les banques commerciales, doutant de la capacité des pays en cause d'assumer le service d'une dette encore plus considérable, sont portées à ne prêter à ces derniers que ce qu'ils sont en mesure de rembourser. À cela vient se greffer le grave problème de l'absence de stratégies d'ajustement à long terme dans certains pays débiteurs où les politiques économiques risquent d'avoir été subordonnées à l'impératif politique qui consiste à permettre que s'accroisse la consommation au détriment de l'investissement et du service de la dette.

Les pays les plus pauvres et les plus lourdement endettés, qui voient leur marge de manœuvre grandement limitée par leur situation économique, sont aux prises avec un problème tout à fait différent. Dans certains cas, tout particulièrement en Afrique subsaharienne, les possibilités d'alléger le fardeau de la dette en comprimant les importations et en stimulant les exportations sont très réduites. En outre, la dette extérieure risque fort de s'accroître de façon exponentielle si les pays en question n'arrivent pas systématiquement à rembourser les intérêts. Le Canada a déjà pris un certain nombre de mesures pour soulager ces pays et il considère attentivement toute entente bilatérale et multilatérale complémentaire susceptible d'améliorer la condition des pays les plus pauvres et les plus endettés. (Voir Relations Nord-Sud, ci-après.)

Le Groupe des sept ministres des Finances et les directeurs des banques centrales se sont réunis à plusieurs reprises et ont convenu qu'ils tiendront au moins trois rencontres annuelles pour passer en revue les progrès réalisés au chapitre de la coordination des politiques économiques. Le Groupe a examiné les efforts d'ajustement structurel dans les pays industrialisés et a surveillé de près la répercussion que pouvaient avoir les modifications apportées aux taux de change et aux politiques nationales sur les écarts considérables entre les grands pays industrialisés au titre des comptes courants.

En 1986, les investisseurs étrangers ont profité du climat favorable résultant de l'adoption, en 1985, de la *Loi sur l'investissement Canada* pour effectuer des investissements directs au Canada d'un montant record de 6,8 milliards de dollars; les instances internationales, et tout particulièrement l'Organisation pour la coopération et le développement économiques (OCDE) et le Forum européen de management, ont accueilli avec satisfaction les changements apportés aux politiques canadiennes. À la session ministérielle de Punta del Este qui, en septembre 1986, a donné le coup d'envoi à l'Uruguay Round des Négociations commerciales multilatérales, il a été convenu que les mesures concernant les investissements liées au commerce (comme les obligations de balance commerciale) seraient pour la première fois à l'ordre du jour. L'OCDE a encore débattu la question du « droit d'établissement » et du « traitement national » et l'intensité appropriée de l'engagement des États membres vis-à-vis de ces principes.

Quant à la propriété intellectuelle, il a été décidé, lors de la réunion annuelle de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) qui s'est tenue en septembre 1986, qu'une série de rencontres préparatoires se tiendraient en 1987. On établira alors s'il y a un consensus suffisant en faveur d'une conférence formelle de négociations, au cours de laquelle on révisera la Convention de Paris pour la protection de la propriété industrielle et on adoptera une convention spéciale sur la protection des semi-conducteurs. Les questions de propriété intellectuelle ont pris la vedette ces dernières années vu le nombre de plus en plus élevé d'articles reproduits à un coût bien inférieur à celui de leur mise au point. Il est nécessaire de renforcer les règles internationales actuelles non seulement pour protéger adéquatement les titulaires de brevets, de droits d'auteur et de marques déposées, mais aussi pour faire échec aux mesures unilatérales qui risquent de perturber le système commercial international. Au Canada, on s'est préoccupé d'atteindre un équilibre entre la facilité avec laquelle on a accès à la technologie d'une part et les droits des inventeurs d'autre part. En 1986, le ministre de la Consommation et des Corporations a proposé d'adopter des mesures législatives qui modifieraient un certain nombre des dispositions de la *Loi sur les brevets*, y compris celles qui traitent de l'octroi de permis pour la fabrication de copies de produits pharmaceutiques brevetés génériques.

La nouvelle *Loi canadienne sur la concurrence* est entrée en vigueur en 1986. En permettant au gouvernement d'examiner plus en détail les conséquences négatives que les fusions et les acquisitions pourraient avoir sur la concurrence, cette loi pourrait doter le Canada d'une politique beaucoup plus active en la matière et faire en sorte que les responsables nommés revoient les acquisitions des sociétés canadiennes et des sociétés étrangères.

Relations Nord-Sud et aide au développement

Les relations du Canada avec les pays étrangers en développement se sont poursuivies cette année sur le ton de la coopération et des échanges. Du fait que l'on ait accordé une attention particulière à certaines faiblesses que comporte la façon habituelle, pour la communauté internationale, de traiter les questions économiques Nord-Sud, on s'est rendu compte qu'il fallait avoir recours à des méthodes pratiques et pragmatiques. Par la tenue de discussions et de négociations bilatérales et multilatérales, impliquant pays développés et pays en développement, on a pu dégager des problèmes précis auxquels on a trouvé des solutions réalistes. Ces rencontres sont aussi le signe que les différentes questions inscrites à l'ordre du jour Nord-Sud sont sur le point de se traduire en résultats tangibles et productifs.

Par la reconnaissance des intérêts et des objectifs communs et par la participation de plusieurs pays développés et en développement à de nouveaux groupements coopératifs informels, on a débouché sur le lancement de la nouvelle ronde de Négociations commerciales multilatérales. Dans ses efforts pour explorer les meilleures